

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Les arrestations à Paris en 1883

Journal de la société statistique de Paris, tome 25 (1884), p. 367-368

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1884__25__367_0

© Société de statistique de Paris, 1884, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

VARIÉTÉS.

Les Arrestations à Paris en 1883.

46,248 arrestations ont été opérées du 1^{er} au 31 décembre 1883 par la préfecture de police, savoir :

40,049 à Paris ;

6,249 dans la banlieue.

Ces chiffres, comparés à ceux de 1882, présentent une diminution générale de 159 arrestations. Cette diminution est applicable à Paris seulement, où le nombre des arrestations opérées en 1883 est inférieur de 725, soit 1.81 p. 100, au nombre de celles opérées en 1882 ; le chiffre des arrestations opérées dans la banlieue est, au contraire, supérieur de 566, soit 9.05 p. 100, au chiffre de l'année précédente.

44,621 arrestations ont eu lieu sur flagrant délit et 1,677 sur mandat.

A la suite de ces arrestations, 2,379 individus ont été relaxés immédiatement ; 559 ont été renvoyés avec passeport, 711 admis dans les hôpitaux ; 394 placés en hospitalité à Saint-Denis, 283 à Villers-Cotterets, 162 à la maison des jeunes détenus, 2 remis à l'autorité militaire, 40,722 traduits devant l'autorité judiciaire du département de la Seine, 194 devant l'autorité judiciaire des autres départements ; 2 sont décédés, 1 s'est évadé et 889 ont été expulsés par les voitures cellulaires après condamnation ou pour rapatriement.

Quant au sexe et à l'âge, 40,491 hommes ont été arrêtés, dont 26,259 majeurs et 14,232 mineurs. Le nombre des femmes arrêtées a été de 5,807, dont 4,788 majeures et 1,019 mineures.

Ces chiffres font ressortir sur ceux de l'année précédente les différences ci-après :

Pour les majeurs (hommes), une diminution de 1,192, soit 4.54 p. 100 ; pour les majeures (femmes), une diminution de 538, soit 11.24 p. 100 ; pour les mineurs (hommes), une augmentation de 1,521, soit 10.68 p. 100 ; pour les mineures (femmes), également une augmentation de 50, soit 4.90 p. 100.

Parmi ces individus, 25,415 étaient sans antécédents connus, 3,252 avaient déjà été arrêtés dans l'année et 17,631 antérieurement ; 6 hommes étaient des libérés en surveillance des travaux forcés ; 20 hommes et 3 femmes des libérés en surveillance de la réclusion ; 666 hommes et 26 femmes des libérés en surveillance de peines correctionnelles.

Au point de vue de la nationalité, les délinquants se décomposaient ainsi qu'il suit :

Français : 42,897 ; 269 de moins qu'en 1882 ;

Étrangers : 3,401 ; 110 de plus qu'en 1882.

Ces 3,401 étrangers étaient originaires : 6 de l'Afrique, 499 de l'Allemagne, 130 des Iles Britanniques, 96 de l'Autriche, 950 de la Belgique, 1 de la Chine, 42 de l'Espagne, 47 des États-Unis, 259 du Luxembourg, 49 de la Hollande, 766 de l'Italie, 42 de la Pologne, 4 du Portugal, 71 de la Russie, 399 de la Suisse, 32 de la Turquie, 2 de la Grèce et 6 des États scandinaves.

En ce qui concerne les Français, on remarque que les arrestations les plus nombreuses ont porté sur des individus originaires de :

La Seine.	14,013	Nièvre.	832
Meurthe-et-Moselle	2,132	Loir-et-Cher	816
Seine-et-Oise.	1,467	Meuse.	753
Aisne	892	Cher	723
Pas-de-Calais.	892	Saône-et-Loire	673
Eure-et-Loir	888	Doubs.	672
Indre-et-Loire	849	Loire-Inférieure.	669

Presque toutes les professions ont fourni leur contingent comme les années précédentes, et celles qui accusent le chiffre relativement le plus élevé sont les suivantes :

Agents d'affaires	93	Jardiniers	345
Blanchisseurs.	534	Journaliers.	12,333
Bouchers	466	Lingères.	269
Boulangers.	248	Maçons	1,798
Chiffonniers	253	Marchands ambulants	689
Cochers	831	Marchands de vins.	1,176
Cordonniers	1,113	Pâtisseries	542
Couturières	1,196	Peintres en bâtiment.	755
Domestiques	2,447	Propriétaires.	59
Employés et commis.	2,729	Serruriers et mécaniciens.	2,722
Filles publiques.	404	Tailleurs.	604
Hommes de lettres	34	Tapissiers	584
Imprimeurs	841	Tourneurs.	565
Instituteurs.	65	Voituriers	1,268

Au point de vue de la répartition des crimes et délits, on relève 2 arrestations pour attentat contre le Gouvernement, 4 pour excitation à la guerre civile, 3 pour offenses envers le chef de l'État, 43 pour propos séditions, 10 pour fabrication, 41 pour émission de fausse monnaie, 4,791 pour rébellion, 14,524 pour vagabondage, 3,049 pour mendicité, 731 pour rupture de ban, 114 pour attaque nocturne, 143 pour meurtre ou assassinat, 1,255 pour voies de fait ou blessures, 624 pour outrage public ou attentat à la pudeur, 8,997 pour vols divers, 298 pour jeux de hasard et 2,384 pour filouterie.

Le nombre des libérés en surveillance arrêtés en 1883 a été de 904, dont 731 pour rupture de ban et 173 pour autres causes.

Les pseudonymes reconnus en 1883 dans les prisons de la Seine s'élèvent à 785.

Enfin, pendant l'année 1883, il a été communiqué à la préfecture de police pour enquête 142 demandes en réhabilitation, mais cette administration ne peut donner de renseignements sur la suite qu'elles ont reçue.

(Document communiqué par la Préfecture de police.)